



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire - Démolition d'une grange, construction d'une habitation de 10 logements en résidence principale et aménagement de murs de soutènements, Nendaz

Titre du projet de construction

Démolition d'une grange, construction d'une habitation de 10 logements en résidence principale et aménagement de murs de soutènements

Numéro pour consultation eConstruction

413df265

Requérant

SWISSIM SA

Auteur(e) de plans

Frédéric Bourban

Parcelles

21145 du plan 191 MC (cadastre actuel: parcelle 81 du folio 165) au lieu-dit Crotsë / Fey

21153 du plan 191 MC au lieu-dit Babela / Fey

21154 du plan 191 MC au lieu-dit Crotsë / Fey

Coordonnées

2'586'987 / 1'115'109

Propriétaires

Jacques Fournier / Xavier et Ghislaine Bornet

Affectation(s) de la (des) zone(s)

H80 centre villageois

Dérogation(s)

art. 37, 88 et 89 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz

Route de Nendaz 352

1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 10.06.2024

Basse-Nendaz, le 10 mai 2024

L'Administration communale